

**Championnats Scolaire des Bdr  
écoles, collèges, lycées**

**Mercredi 12 décembre 14h15**

**5 parties de 2X15 Min**

**Récompenses et goûter pour tous !!!**

**Inscription gratuite**

**Préinscription obligatoire avant le mardi 04 décembre**

**Renseignements et inscriptions:**

**Monsieur Laineur-Lothaire Chazeau**

**07.86.11.50.11**

**[laineurchazeau@yahoo.fr](mailto:laineurchazeau@yahoo.fr)**

**Collège Campagne Fraissinet 208 Rue Saint Pierre**

**13005 Marseille Métro Timone**



# I Déroulement du tournoi

**Attention tous les élèves doivent avoir au moins une licence B (scolaire) tarif 1,5€ règlement sur place, inscription gratuite**

Date limite inscription mardi 04 décembre 2012 à 20h30 par mail ou tél

Mercredi 05 décembre pointage de:13h30 à 14h15

Début première partie: 14h30

Remise des récompenses et goûter: 17h30

## II Phase départementale règlement

### 1. Organisation

En catégorie École primaire, en catégorie Collège et en catégorie Lycée, les Jeunes, licenciés A ou B sont rassemblés à l'échelle du département, en un ou plusieurs tournois. Ceux-ci doivent se dérouler avant le 31 janvier. La catégorie « Lycée » comprend également les Lycées professionnels.

### 2. Déroulement des rencontres

Pour cette phase, la compétition est considérée comme **individuelle**. Des tournois par type d'établissement sont organisés. En cas de très petits effectifs, on peut regrouper des joueurs provenant de 2 types d'établissements (écoles + collèges ou collèges + lycées).

La cadence de jeu est unique, soit 15mn chacun au KO, système suisse intégral en 5 Rondes minimum, piloté par un Arbitre Fédéral (AF3 au moins). L'organisation au niveau départemental de plusieurs tournois scolaires, sur plusieurs lieux et à différentes dates, favorise la participation du plus grand nombre. Le classement est individuel. Les départages préconisés sont fondés sur la somme des points des adversaires. Il est conseillé de récompenser chaque participant. Un classement par établissement est établi sur les 8 premiers joueurs comportant au moins 2 féminines, d'une même école ou d'un même collège, et sur les 4 premiers joueurs d'un même lycée, lors de chaque tournoi. Un classement identique peut être établi sur l'ensemble des tournois départementaux. Un CDJE peut, après accord du Correspondant Scolaire Académique, organiser une finale départementale sur le modèle de la finale académique, dans la mesure où le nombre d'établissements s'avère trop important pour la phase académique.